

 **DECISION**
Concernant une modification de superficie d'une convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société **SILIS ELECTRONIQUE**

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-7 et L. 5211-10,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3125-1,
Vu le délibéré n° 21 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 21 novembre 2022 relatif à la Régulation d'occupation du domaine communautaire au Président,
Vu la délibération n° 71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de surface d'occupation, FTS/FSR, Indemnité et de Coût d'entretien et de Racheter en Électronique (SILIS),
CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagé à accompagner le développement des entreprises situées au Pôle de compétitivité ALPES - Route des Liens de deux équipements au 10 bis rue des Liens, entre l'association ALPES et l'association Liens de deux Équipements, la Déclaration d'Utilité de l'occupation de surface (DUS), l'annulation (FSR/FSR), ainsi que de projets associés conçus dans ce dispositif d'actes,
CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a décidé de porter au maximum la superficie de surface d'occupation du Pôle de compétitivité ALPES - Route des Liens et des Équipements, la Déclaration d'Utilité de l'occupation de surface (DUS), l'annulation (FSR/FSR), ainsi que de projets associés conçus dans ce dispositif d'actes,
CONSIDÉRANT que la société **SILIS ELECTRONIQUE** a demandé modifier la superficie de son projet d'actes,

D É C I D E

Qu'il autorise du 1^{er} Mars 2024 au 31 Mars 2025 la surface d'occupation de surface d'occupation du Pôle de compétitivité ALPES - Route des Liens et des Équipements, la Déclaration d'Utilité de l'occupation de surface (DUS), l'annulation (FSR/FSR), ainsi que de projets associés conçus dans ce dispositif d'actes, au 10 bis rue des Liens, entre l'association ALPES et l'association Liens de deux Équipements, la Déclaration d'Utilité de l'occupation de surface (DUS), l'annulation (FSR/FSR), ainsi que de projets associés conçus dans ce dispositif d'actes.

DÉCISION

Décision concernant une modification de superficie d'une convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société SILIS ELECTRONIQUE

1 DOCUMENT - Publié le 22 Mars 2024

 **DEC_ECO_25061_OCCUPATION_LOCAUX_CIRE_SILIS_ELECTRONIQUE.pdf**
(.pdf, 117,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**